



SAS EOLA Développement, 120 rue de Hoëdic, 44850, Ligné - Sté par Actions Simplifiée à capital variable - RCS Nantes 789 573 425
<http://eoliennes-ancenis.fr/> sas-eola@eoliennes-ancenis.fr

Une nouvelle étape importante !

Par Jean Martin Cheverau

Nous venons de recevoir une nouvelle rassurante de la part des services de l'État qui nous écrivent:

« en conclusion de son rapport du 2 mai 2016, l'inspection des installations classées a déclaré votre dossier complet et régulier. Par lettre en date de ce jour, je sollicite l'avis de l'autorité environnementale sur le projet. Je demande également au président du tribunal administratif de Nantes de désigner le commissaire-enquêteur qui sera chargé de réaliser l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter et son suppléant »

Notre dossier est donc toujours sur de bons rails, j'en remercie tous les acteurs de cette aventure passionnante. C'est l'occasion d'en faire part à vos proches, voisins et famille afin qu'ils se réjouissent avec nous, plus tôt que d'avoir des regrets.

La tâche continue, nous sommes déjà en contact étroit avec des structures d'investissement (LAD-Sela, CDC, EPI) nous allons reprendre contact avec les banques prêteuses, nous serons bientôt confrontés aux passations de marchés et à la sélection de bureaux d'étude, dont l'assistance AMO (Assistance Maîtrise d'Ouvrage), l'étude géotechnique, les formalités notariales et bien d'autres dont le gros morceau sera le constructeur pour les contrats d'achat des machines et de maintenance.

AG 2016 de la SAS EOLA Développement

Une assistance nombreuse et attentive au Théâtre de Teillé



Conseil de Direction de la SAS EOLA Développement :
Jean-Martin Cheverau, Président, collège des fondateurs
Olivier Kriegk, Directeur général, collège des fondateurs
Jean Rabian, collège des fondateurs
Philippe Branchereau, collège des clubs
Laurent Dubost, collège des clubs
Nicolas Javel, Loire-Atlantique développement SELA
Membres suppléants : Odile Bouteldja, Gérard Dupuis,
Serge Galon, Eric Juncker, Paul Pelletier

Le prix de l'action: 25€ au 1^{er} juillet

Par Olivier Kriegk

Comme l'article ci-contre l'exprime, notre projet continue son avancée, même si parfois nous aurions tendance à considérer qu'il s'agit d'un train de sénateurs... il demeure que tout se déroule de manière satisfaisante, ce qui a amené le comité de direction à proposer au vote de l'AG une résolution portant la prime d'émission de l'action à 15 €, soit un coût d'acquisition de l'action de 25 € à compter du 1^{er} juillet prochain.

Pour les nouveaux clubs d'investisseur comme pour les anciens, n'attendez pas le dernier moment pour souscrire de nouvelles actions à 20 € : La date limite pour ce prix est celle du 30 juin !

A cette date, il conviendra que le compte de la SAS soit crédité des nouvelles actions (multiple de 20 €), et que les bulletins de souscription soient arrivés en deux exemplaires. Au-delà, le prix de souscription passera à 25 € par action.

En cas de difficulté liée à la création du compte bancaire de nouveaux clubs, contactez-nous le plus vite possible.

Transmission des actions

Certains nous posent la question de la transmission d'actions en cas de décès ou de circonstances exceptionnelles : Nos statuts prévoient à la fois la disposition qui protège EOLA de toute diminution de capital, et la capacité de transmettre des actions entre membres d'un même club, entre deux clubs ou autres actionnaires. Pas d'inquiétude donc pour gérer les cas particuliers. Seule précaution importante : le gérant doit tenir à jour le capital détenu par chacun, et chacun doit garder la mémoire de son patrimoine dans ses archives !

Suite à l'Assemblée du 2^{ème} collège

Par Philippe Branchereau

Le 2^{ème} collège dit « collège des particuliers » s'est réuni avant l'Assemblée Générale de la SAS. Sur les 51 associés de ce collège, 42 étaient présents ou représentés. Il est à noter que des clubs en création étaient galement présents.

Les 4 membres du Conseil de Direction (2 titulaires et 2 suppléants) ont été réélus. Il a été fait appel à toutes les compétences des uns ou des autres, qu'elles soient techniques sur un point ou autre, financières ou dans tout autre domaine. N'hésitez pas à vous faire connaître sur l'adresse contact@eoliennes-ancenis.fr Si nous voulons que ce projet soit vraiment citoyen, chacun doit y prendre sa place en apportant ses compétences.

Nous avons également pris l'engagement de rencontrer les gérants pour peaufiner toute la partie administrative-gestion.

L'ADEME conforte nos choix

Par Laurent Dubost

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie) vient d'actualiser son Avis sur l'énergie éolienne.

Après un rappel des objectifs de la France (doublement des capacités de production des éoliennes à l'horizon de 2023), l'ADEME évoque les atouts de l'éolien : très faible impact en gaz à effet de serre (avec 12,7kg de CO₂/ 1000 KWH, les éoliennes produisent 80 fois MOINS de CO₂ qu'une centrale à charbon, en moins d'un an toute l'énergie nécessaire à la construction d'une éolienne est compensée par sa production,... Sur le plan environnemental, l'ADEME expose des constats qui contredisent les affirmations des anti-éoliens «primaires». Enfin, l'ADEME conclue sur les atouts de l'éolien citoyen.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger l'Avis : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-ademe-eolien-201604.pdf>



Une délégation d'EOLA visite le nouveau parc éolien citoyen d'Atout Vent, en construction près de Chemillé

Maitriser les nouveaux projets

Par Jean Rabian

Les orientations proposées par le CD de la SAS EOLA ont été validées à la quasi unanimité lors de l'AG du 23 avril, mais des interrogations ont été posées plus particulièrement sur le développement d'un 2^{ème} projet éolien sur Riaillé.

Si le principe de développement de nouveaux projets n'est pas remis en question, c'est plus la stratégie de développement qui suscite ces interrogations.

Rappelons qu'EOLA est intervenu à l'appel de nos acteurs locaux qui nous ont signalé l'intervention d'un développeur privé sur le site de Bourg-Chevreuil.

Nous n'avons pas souhaité agir avant avoir obtenu l'aval du Conseil Municipal de Riaillé, ce qui a été fait clairement lors du Conseil du 20 avril 2016.

Nous allons donc lancer le développement de ce nouveau parc, mais de manière prudente, car les contraintes environnementales sont plus importantes que sur notre projet Eolandes.

Nous limiterons donc nos engagements financiers et referons le point, ensemble, à la prochaine AG d'EOLA

Important : Nous avons envoyé aux gérants de clubs un manifeste de soutien à notre projet de parc éolien Eolandes Teillé. Faites signer cette pétition largement autour de vous, et particulièrement parmi les habitants des communes de Teillé, Trans sur Erdre et des communes limitrophes. L'enquête publique aura lieu courant juillet et il faudra nous retourner ces pétitions avant le 1^{er} juillet à : EOLA, 14 la Haute Branchère 44850 le Cellier
Merci pour votre contribution !

**AG de la l'association
Eoliennes en Pays d'Ancenis
Le samedi 11 juin 2016 à Teillé**